

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 10

Artikel: La maladi dè la vegne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le réveil du peuple vaudois.

Souvenirs de la fin du XVIII^e siècle.

(Extrait des correspondances de l'époque.)

LES BANQUETS PATRIOTIQUES DE 1791.

Vevey, 15 juillet. — Nous l'avons aussi célébrée, cette époque de la résurrection d'un grand peuple à la liberté*. Les habitants de cette ville, artisans, marchands et bourgeois, au nombre de 71, composaient l'assemblée; c'étaient tous des hommes d'une probité reconnue qui ont fait les honneurs, mais les magistrats n'avaient pas osé souscrire, craignant que les Bernois n'en prissent ombrage.

Ce repas a été gai sans être bruyant. Cette fête de l'égalité et de la liberté avait tellement agrandi les idées, que si un aristocrate s'était présenté, on n'aurait vu en lui que l'homme et le frère.

La musique commença par l'air : *Ça ira, ça ira!* Après d'autres airs et des décharges de canon, on porta les santés suivantes :

Aux amis de la liberté qui célèbrent ce jour admirable.

A la patrie suisse, prospérité et union.

Au canton de Berne, patriotisme et prospérité.

A la ville de Vevey, prospérité, patriotisme, union.

A la nation française, triomphe aux patriotes.

A l'Assemblée nationale, gloire et reconnaissance.

A l'heureuse et libre nation américaine.

Aux défenseurs des droits des peuples, persévérance et succès.

A genoux, liberté, égalité, fraternité universelle.

Ensuite a recommencé l'air de la carmagnole : *Ça ira, ça ira, les aristocrates, etc.*; puis une marche solennelle de tous les convives, deux à deux, chacun portant son chapeau en l'air sur des chaises, des bâtons, des bouteilles, et s'embrassant de l'autre bras, pèle-même. Le vin n'était pas la cause de cet épanchement, puisque chacun n'avait pas encore bu sa bouteille.

Une voix s'est alors écriée : « Tout le plaisir ne doit pas être pour nous, il faut songer à nos frères pauvres. » Une poche ouverte a recueilli aussitôt le tribut d'humanité qui s'est trouvé considérable eu égard aux facultés de la plupart. Voilà l'homme rappelé à ses droits, il l'est aussi aux vertus, à ses devoirs. Cette bonne action a augmenté la gaieté, chacun la témoignait à sa manière, les uns par des danses, d'autres chantaient le *Rang des vaches*, d'au-

* La prise de la Bastille, les 14 et 15 juillet 1789.

tres appelaient les plus pauvres des spectateurs pour leur donner du vin, d'autres s'embrassaient en s'écriant que c'était le plus beau jour de leur vie. Enfin, remettant sur la tête nos chapeaux ornés de fleurs attachées par des rubans aux trois couleurs, nous sommes montés sur une barque pour nous promener sur le lac, d'où nous avons vu ceux qui célébraient la même fête à Ouchy. Nous les avons salué d'une santé et de décharges d'artillerie, de grenades, de feux d'artifices et de musique. Après avoir promené pendant deux heures notre barque illuminée, et portant un triangle aux couleurs tricolores, avec ces mots en grosses lettres : *Liberté, égalité, union*, nous avons achevé la fête par les santés suivantes :

Aux frères et amis en fête à Ouchy.

Aux gardes nationales de France.

Aux braves habitants de Paris.

Au bon peuple du pays de Vaud.

A nos bons frères de la partie allemande du canton.

Nous sommes revenus au rivage, alors couvert de monde, aux sons de la musique, pour rentrer tranquillement dans nos familles après une fête dans laquelle l'ordre et la décence ont constamment régné, donnant ainsi à nos détracteurs le chagrin de n'avoir rien à blâmer, et aux timides le regret de n'avoir pas osé partager notre joie.

Les idées et les expressions du temps ont été scrupuleusement reproduites dans cette intéressante communication que nous fait M. Alex. Michod, et dont il nous promet la suite : les banquets d'Ouchy, de Rolle, etc., puis bientôt les mesures de répression prises par le patriciat bernois pour étouffer ce mouvement du peuple vaudois, qui fut comprimé jusqu'en 1798.

La maladi de la vegne.

Lâi avâi on bon païsan d'Arnex, à cein que m'an de cliiau d'Orba, que bêvessâi mé que n'arâi falliu, et que peignâi lo bon tzemin po s'ein allâ au safran. (*)

Et on dzo, dein lo mâi de mâ qu'on taille lè z'adze, noutron homo prein son iùdzo, po allâ fère dau bou, et copâ l'adze de son præ, lo long de la route.

Mâ, petître onna demi-haura aprî, dâi dzein que lo virant, corrirant vè sa fenna, que pllioumâvè dâi

(*) S'ein allâ au safran; dépérir, être près de sa fin.

truffè po lo dinà, et lài desirant que son hommo fasâi totè sortè de manairè avouè son iùdzo, que roillivè dè drâite et dè gautze, que l'avâi dza es-terminâ dou ceresi et on bliessenâi, et que po su l'étâi vegnâi fou.

Iô la poura fenna s'èin va lo tzertzi avouè lè vesin, et l'an prau peina dè lo ramena et dè lo reduire.

Ion dâi zeinfant alla de suite queri lo mâidzo, qu'arrevâ la vèprâ po vouaiti cein que l'avâi.

— Eh bin, que crâidè-voe que l'a? que lài fe la poura fenna.

— Hélas! c'est bien simple, c'est le *delirium tremens*, que lai repond lo mâidzo; et bailla sè z'odres et fe on ordonnance.

Quand le mâidzo fut via, la fenna demanda à n'on vesin qu'ètâi quie et que s'ètâi aidî à ramena s'n hommo:

Qu'è-t-e que l'è que ci l'idium? E-t-e lo gros mau?

— L'idium, que lài repond l'autro; hélas! ma poura Zabet, l'è la maladi dè la vegne; mâ paraît pas que l'ossè bin forta, du que l'a de *très-mince*.

N'èinpatzè pas, que pou dè teimps aprî, faille préparâ l'einterrâ. L'è adi *très-mince* ci l'idium, coumeint desan, et tot parâi l'a binstou réduit son mondo.

L. FAVRAT.

Monsieur le professeur Favrat, qui a donné dernièrement une séance de patois à Yverdon, vient de recevoir, à cette occasion, une lettre anonyme que nous reproduisons en la faisant suivre de la réponse de notre spirituel collaborateur.

M. le professeur Favrat, Lausanne.

(Timbre d'Yverdon) 25 Février.

Monsieur

Permettez à un des auditeurs qui ont eu le plaisir d'assister à l'intéressante séance en patois que vous avez donnée à Yverdon, de vous faire part d'une réflexion qu'a fait naître votre traduction de l'Enfant prodigue. Si l'occasion s'en était présentée, j'aurais désiré vous la faire de vive voix en quittant la séance, mais la chose n'ayant pas été possible, j'ai recours à la plume, et ce qui m'engage d'autant plus à le faire, c'est que j'apprends que vous donnez une séance du même genre à Orbe, demain soir.

Permettez donc, Monsieur, que je vous dise qu'il a été pénible à plus d'un de vos auditeurs d'entendre la lecture de la touchante parabole de l'Enfant prodigue, accueillie avec des éclats de rire! Je suis convaincu que votre intention n'est nullement de tourner en ridicule une portion de la Parole de Dieu, mais un grand nombre de vos auditeurs ne sont frappés que par certaines tournures de phrases peu usitées en traitant de sujets sérieux, et une hilarité générale en est la conséquence.

Ne pensez-vous pas, Monsieur, qu'il en peut résulter que la lecture de ce beau chapitre sera dorénavant, pour plusieurs du moins, dépouillé du caractère sacré, solennel, et émouvant, qui lui est si généralement reconnu?

Dans les grandes villes, où d'humbles Chrétiens travaillent au relèvement de la classe la plus dégradée, cette parabole de l'Enfant prodigue a maintes fois amené des cœurs à la repentance, — a attiré des âmes endurcies aux pieds d'un Sauveur compatissant, — a consolé des êtres qui désiraient sortir de la fange du péché, en leur montrant un pardon possible. — Ne devons-nous donc pas l'écouter avec un saint respect, et nous garder soigneusement de tout ce qui pourrait affaiblir chez autrui l'influence des précieuses vérités contenues dans cette portion des Saintes Ecritures.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération

M...

Un bon conseil. N'écrivez plus jamais sous le voile du temple, — je n'ose pas dire sous le voile de l'anonyme, car ce procédé n'appartient qu'aux petites gens.

Voyez un peu ce que vous avez fait: vous me reprochez de lire la parabole de l'Enfant prodigue dans l'idiome de nos pères et d'enlever son auréole à ce beau récit, et vous déconsidérez les personnes sérieuses, les personnes du réveil, — et la religion elle-même, — par une action peu droite, par une de ces charités fuyantes qui rappellent la flèche du Parthe.

Croyez-moi: le bien lui-même veut être fait avec droiture. J'ai la conviction que le bon Dieu signe toutes ses œuvres, et qu'un vrai chrétien doit signer toutes ses lettres, même les plus évangéliques.

Voyez encore. Votre procédé coupe court à toute explication de ma part, et il m'autorise à croire que vous ne voulez pas être discuté, ou discutée, et que je dois me le tenir pour dit. Mais c'est que c'est très-prétentieux et passablement impoli. C'est égal, je n'en exprimerai pas moins cette autre conviction, conviction profonde et inébranlable: c'est que les Evangiles sont bien malades, s'ils ne résistent pas à l'épreuve de la traduction en langue populaire. Oh! mais, rassurez-vous: il y a bien longtemps qu'on les traduit et parfois même qu'on les explique en patois; et pourtant il en reste de quoi nous édifier tous deux, et nous apprendre que votre procédé n'est pas correct, si votre conscience ne vous l'a pas dit.

Aussi, je vous prie, quand vous donnerez par écrit des avis charitables, ne craignez plus que votre gauche sache ce que fait votre droite, le divin précepte ne va pas jusque-là.

Quand vous m'écrirez franchement, je vous rendrai, M..., toute ma considération; jusque là je m'abstiens.

F. FAVRAT.

Société vaudoise des sciences naturelles.

Séance du 2 mars 1870.

M. L. Dufour répète devant la Société un certain nombre des expériences les plus récentes qui ont été imaginées pour manifester les divers phénomènes de l'accoustique. Il nous serait difficile de les décrire ici. Citons cependant une expérience très simple de M. Dufour lui-même; elle est destinée à montrer que le volume de l'air dans lequel se produit un son a de l'influence sur le plus ou moins de gravité de ce